

Le présent document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations convertibles canadiennes CI (le « **fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au [www.ci.com/fr/](http://www.ci.com/fr/), par courriel à l'adresse [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com) ou par téléphone au 1-800-792-9355.

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

**BREF APERÇU**

<b>Code du fonds :</b>	95705; DF018	<b>Gestionnaire du fonds :</b>	Gestion mondiale d'actifs CI
<b>Date de création de la série :</b>	Le 3 novembre 2009	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Gestion mondiale d'actifs CI
<b>Valeur totale du fonds le 31 mars 2023 :</b>	37 474 461 \$	<b>Distributions :</b>	Trimestriellement, l'avant-dernier jour ouvrable de mars, juin, septembre et décembre
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	1,02 %	<b>Placement minimal :</b>	500 \$ pour le placement initial, 25 \$ pour chaque placement supplémentaire

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

Le fonds investit principalement dans des débetures canadiennes qui sont convertibles en actions d'émetteurs canadiens, dans des débetures convertibles d'émetteurs non canadiens et dans des titres à revenu fixe et des titres de participation. Le fonds peut investir jusqu'à 30 % de la valeur liquidative dans des débetures convertibles d'émetteurs non canadiens. Au plus 20 % de la valeur liquidative du fonds sera investie dans des titres de participation à la suite de conversions et dans des titres à revenu fixe, d'autres titres de participation et des espèces. Au gré du gestionnaire du fonds, la totalité de la valeur liquidative du fonds peut être investie dans des espèces ou des quasi-espèces.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

<b><u>Dix principaux placements</u></b>	<b><u>Pourcentage de la valeur liquidative</u></b>	<b><u>Répartition des placements</u></b>	<b><u>Pourcentage de la valeur liquidative</u></b>
AG Growth International Inc., convertibles, 5 %, 30 juin 2027	5,7	Obligations de sociétés canadiennes	91,9
FPI BSR, convertibles, 5 %, 30 septembre 2025	4,8	Actions canadiennes	3,7
NFI Group Inc., convertibles, 5 %, 15 janvier 2027	3,9	Obligations de sociétés étrangères	4,4
FPI American Hotel Income Properties LP, convertibles, 6 %, 31 décembre 2026	3,7		
FNB d'obligations convertibles canadiennes CI (parts ordinaires)	3,7		
Premium Brands Holdings Corp., convertibles, 4,2 %, 30 septembre 2027	3,5		
Well Health Technologies Corp., convertibles, 5,5 %, 31 décembre 2026	3,3		
Chorus Aviation Inc., convertibles, 6 %, 30 juin 2026	3,3		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,3		
Aecon Group Inc., convertibles, 5 %, 31 décembre 2023	3,2		
<b>Pourcentage total des dix principaux placements :</b>	<b>38,4</b>		
<b>Nombre total de placements :</b>	<b>37</b>		

**QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?**

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

**NIVEAU DE RISQUE**

Le gestionnaire du fonds estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	<b>Faible à moyen</b>	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* dans le prospectus simplifié du fonds.

**AUCUNE GARANTIE**

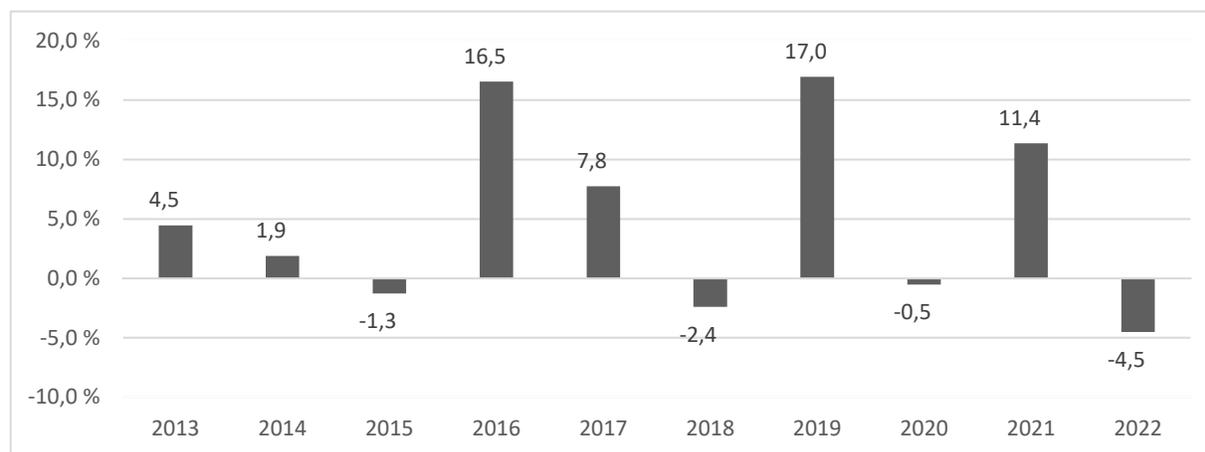
Comme pour la plupart des fonds communs de placement, le fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de série F du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

**Rendements annuels**

Ce graphique indique le rendement des titres de série F du fonds au cours de chacune des 10 dernières années civiles. La valeur de cette série du fonds a diminué au cours de 4 de ces 10 années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendement sur 3 mois**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série F du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	13,5 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 135 \$
Pire rendement	-20,5 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 795 \$

**Rendement moyen**

Au 31 mars 2023, le placement d'une personne qui a investi 1 000 \$ dans des titres de série F du fonds il y a dix ans vaut 1 639 \$, soit un taux de rendement annuel composé de 5,07 %.

**À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?**

Le fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent obtenir un rendement périodique plus élevé que celui généré par un portefeuille à revenu fixe, mais qui ne sont pas prêts à assumer le niveau de risque associé aux titres de participation canadiens;
- ont un horizon d'investissement à long terme;
- recherchent une plus-value du capital afin de compléter leur revenu à court terme;
- sont disposés à accepter un niveau de risque de placement faible à moyen.

**UN MOT SUR LA FISCALITÉ**

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds (y compris les gains en capital imposables) s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

**COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?**

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série à l'autre et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

**1. Frais d'acquisition** – Vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque les titres de série F sont acquis ou rachetés.

**2. Frais du fonds** – Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2022, les frais des titres de série F du fonds s'élevaient à 1,06 % de leur valeur, ce qui correspond à 10,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	<b>Taux annuel (en % de la valeur du fonds)</b>
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> – Il s'agit du total des frais de gestion des frais d'administration, et certains frais du fonds.	1,02 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> – Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,04 %
<b>Frais du fonds</b>	<b>1,06 %</b>

Avec prise d'effet le 16 avril 2021, le fonds paie des frais d'administration à taux fixe de 0,17 % et certains frais du fonds, au lieu des frais d'exploitation. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au prospectus simplifié du fonds.

**Renseignements sur la commission de suivi** – Vous ne payez pas de commission de suivi pour les titres de série F du fonds.

**3. Autres frais** – Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des titres de série F du fonds.

<b>Frais</b>	<b>Ce que vous payez</b>
<b>Frais d'échange</b>	Votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
<b>Frais de négociation à court terme</b>	Jusqu'à 2 % de la valeur totale des titres que vous faites racheter dans les 30 jours de l'achat. Ces frais sont remis au fonds.
<b>Honoraires de conseils en placement</b>	On pourrait vous imputer des honoraires de conseils en placement qui sont négociés entre vous et votre représentant, agissant pour le compte du courtier, et perçus par le courtier. Les titres de la série F ne sont destinés qu'aux investisseurs qui participent à des programmes de rémunération tarifée par l'entremise de leurs courtiers. Dans certains cas, le gestionnaire percevra les honoraires de conseils en placement pour le compte de votre courtier (en rachetant trimestriellement, sans frais, un nombre suffisant de titres de votre compte). Dans ces cas, les honoraires de conseils en placement ne doivent pas être supérieurs à 1,50 % par année de la valeur liquidative des titres de la série F du fonds dans votre compte.

**ET SI JE CHANGE D'IDÉE?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- i) de résoudre un contrat de souscription d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- ii) d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**RENSEIGNEMENTS**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, veuillez communiquer avec le gestionnaire du fonds ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI  
15, rue York, 2<sup>e</sup> étage, Toronto (ON) M5J 0A5  
Sans frais : 1-800-792-9355

Courriel : [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com) Site Web : [www.ci.com/fr/](http://www.ci.com/fr/)

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination sociale enregistrée de CI Investments Inc.

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse : [www.autorites-valeurs-mobilières.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilières.ca)